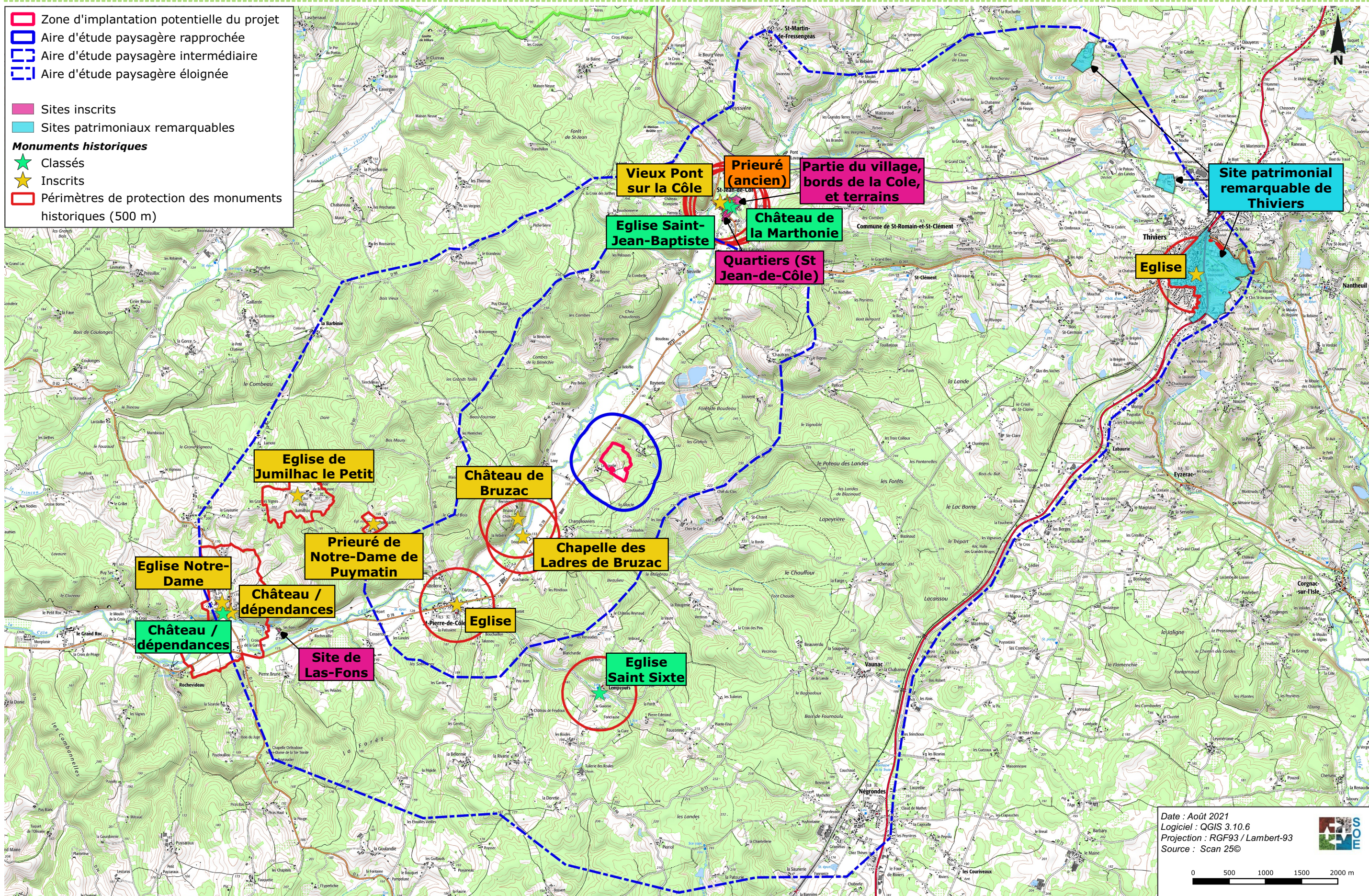


# Eléments patrimoniaux



Date : Août 2021  
 Logiciel : QGIS 3.10.6  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Source : Scan 25©



## 2.5.6. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles de la zone d'étude s'organisent en fonction de la topographie, de la végétation et de l'aménagement du territoire (urbanisation).

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles. Les boisements du secteur d'étude sont principalement constitués de feuillus au feuillage caduc et, plus ponctuellement, de conifères au feuillage persistant.

### 2.5.6.1. Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet

La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par une carrière partiellement réaménagée, des fronts de taille et une parcelle agricole. Elle est située à flanc de vallon, orienté vers l'ouest. Elle est délimitée en majorité par des boisements et par un hameau au sud.

La végétation interdit toute perception à l'est, à l'exception de visibilité très limitée en direction du lieu-dit « Forêt » au droit d'une trouée (voir photographie 3 en page 149).

Des trouées plus importantes dans la végétation autorisent des perceptions en direction des flancs de coteau au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest. Il s'agit de perceptions visuelles :

- En direction du château de Bruzac et d'une habitation de « Ferrières » au sud-ouest (voir photographie 4 en page 149) ;
- En direction des hameaux « Chez Biard » et « Mongeoffroy » ainsi de l'habitation isolée de « Puy Belair » à l'ouest et au nord-ouest (voir photographies 1 et 2 en page 149).

En direction du nord, des perceptions visuelles sont possibles au lointain, au dessus de la cime des arbres aux abords de la ZIP. Elles portent sur des habitations de « Javaneau » à Saint-Martin-de-Fressengeas, à quelques toitures d'habitations au sud du centre-bourg de cette commune et au clocher de son église (voir photographies 5 et 6 en page 149).

Il est à noter que ces perceptions sont possibles uniquement depuis le talus à l'ouest de la ZIP, d'une hauteur de 5 m environ.

Aux abords immédiats de la ZIP, des perceptions visuelles sans obstacle sont possibles :

- En direction d'un parc photovoltaïque au sud (voir photographie 7 en page 149) ;
- En direction du hameau « Les Braudies » au sud-ouest (voir photographie 4 en page 149).

## 2.5.6.2. Perceptions du site dans son environnement

### 2.5.6.2.1. Perceptions visuelles théoriques

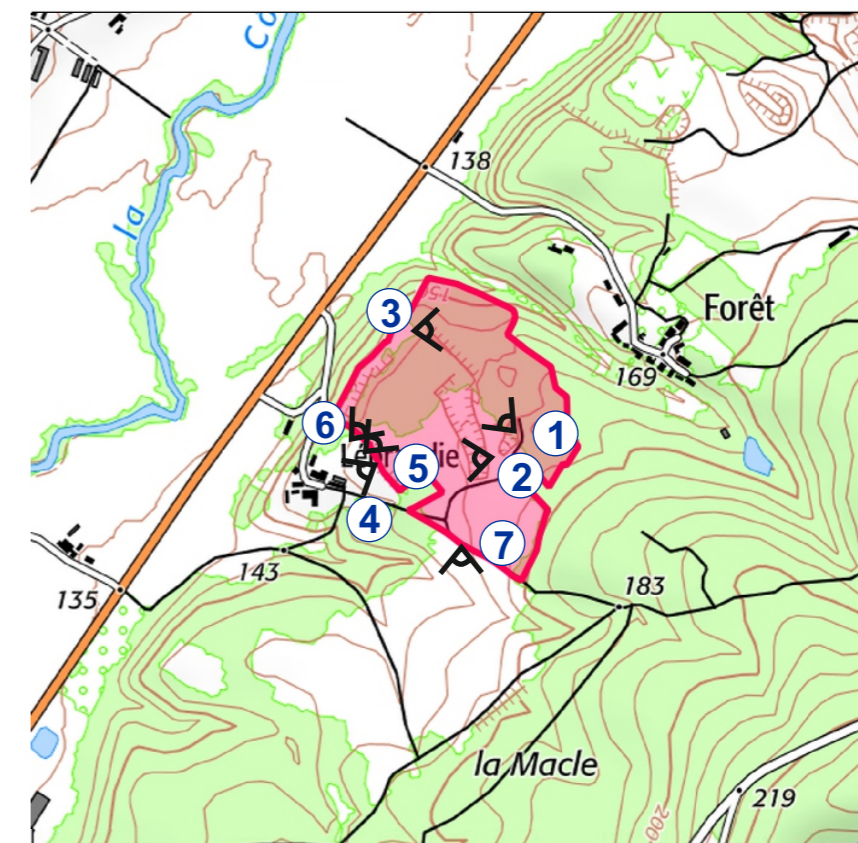
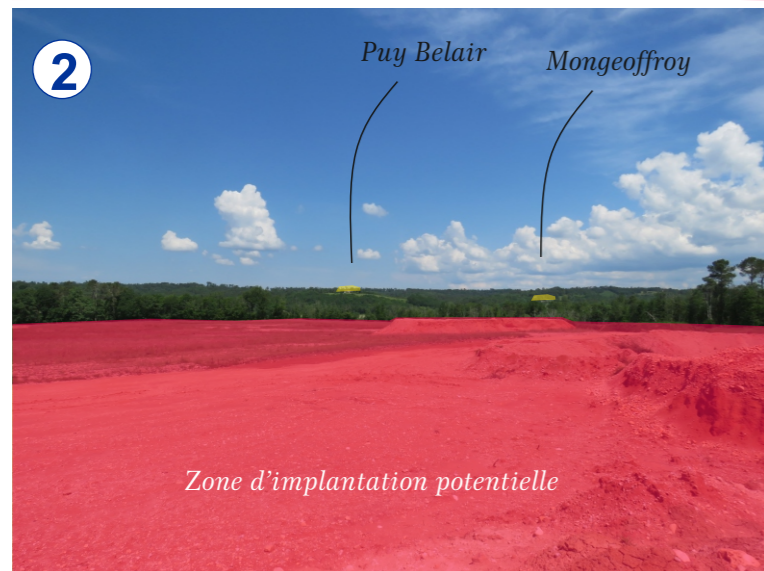
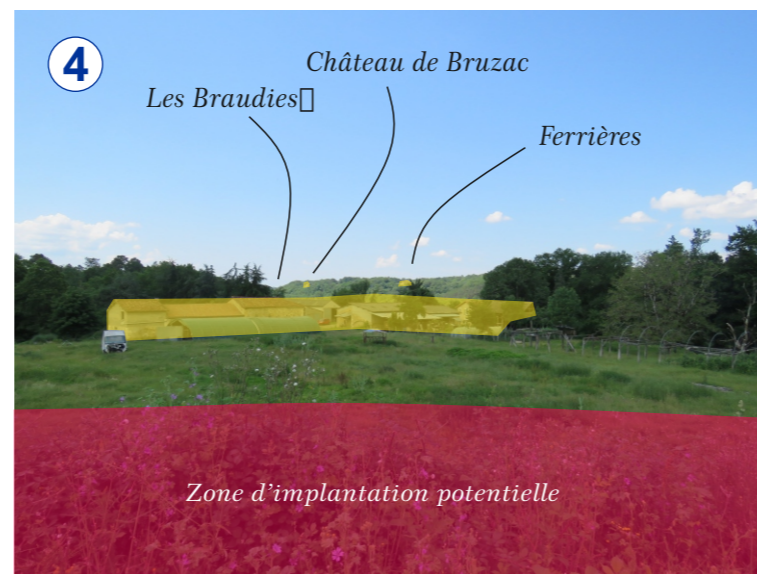
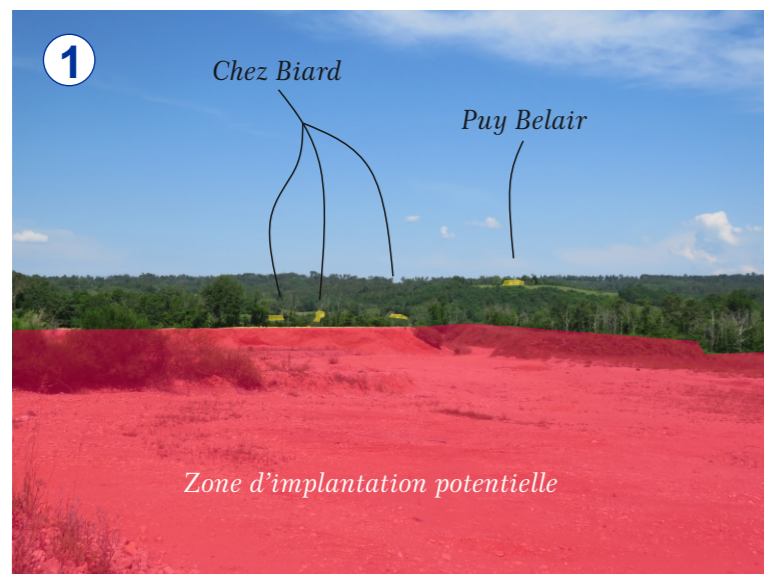
Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée (voir carte en page 150).

Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité théorique apparaissent.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

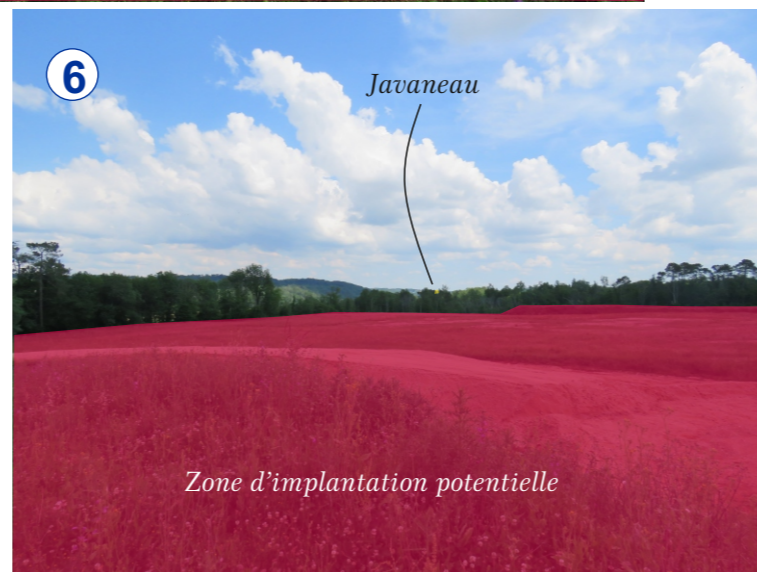
D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les inter-visibilités théoriques sont recensées dans la plaine de la Côle et sur les flancs de coteaux la bordant. Elles sont donc limitées à l'est et à l'ouest par la topographie. En revanche, elles s'étirent au nord et au sud le long de la Côle.

## Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet



■ Zone d'implantation potentielle du projet  
   Aire d'étude paysagère rapprochée  
3 Localisation des prises de vue

- 1 Vue depuis le centre de la ZIP en direction du nord-ouest
- 2 Vue depuis le centre est de la ZIP en direction du sud-ouest
- 4 Vue depuis l'ouest de la ZIP en direction du sud-ouest
- 5 Vue depuis l'ouest de la ZIP en direction du nord-est



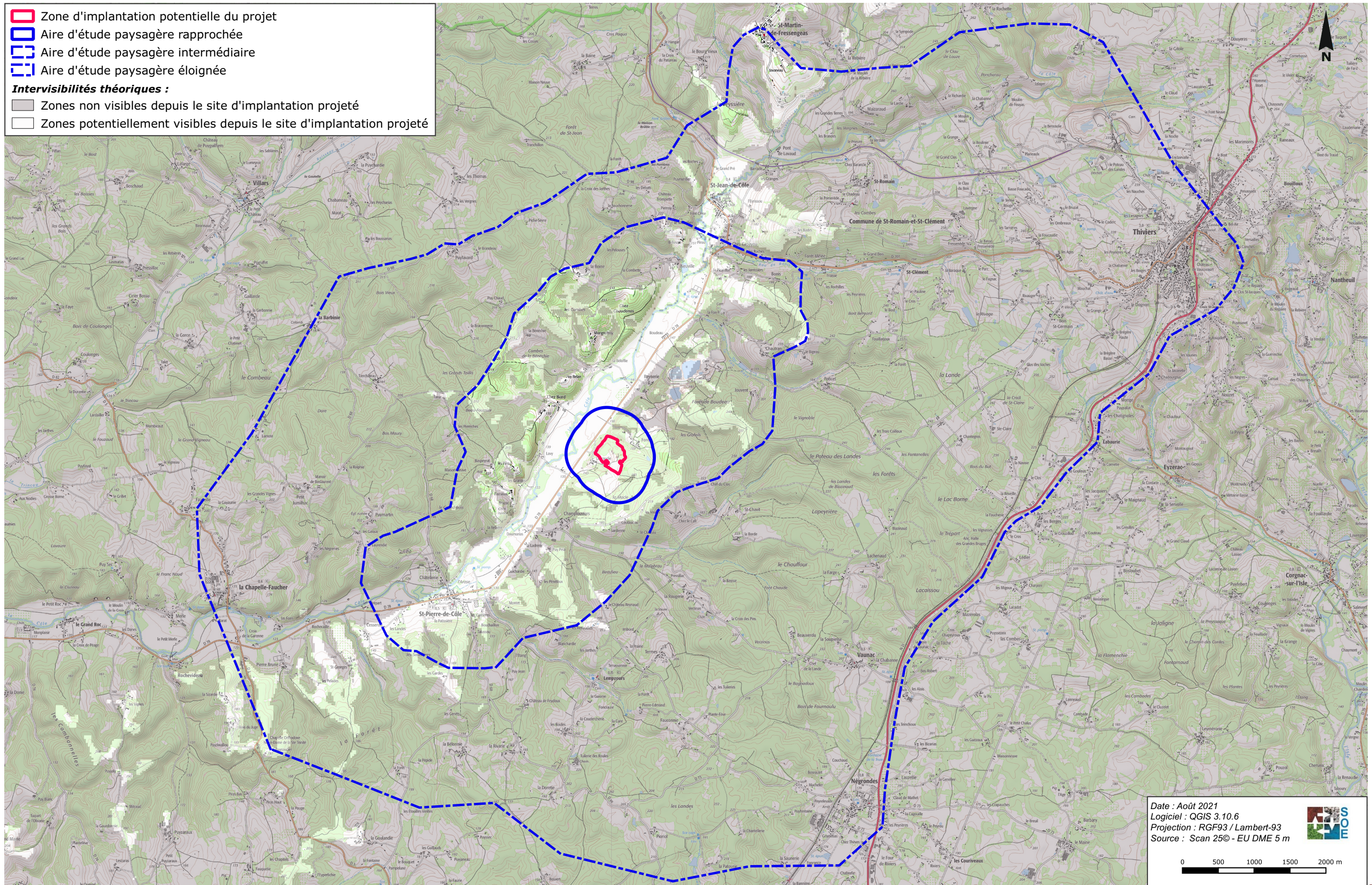
Vue depuis le nord de la ZIP en direction de l'est

Vue depuis le nord de la ZIP en direction de l'est


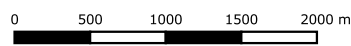
Vue depuis la piste au sud de la ZIP en direction du sud

# Intervisibilités théoriques

- Zone d'implantation potentielle du projet
  - Aire d'étude paysagère rapprochée
  - Aire d'étude paysagère intermédiaire
  - Aire d'étude paysagère éloignée
- Intervisibilités théoriques :**
- Zones non visibles depuis le site d'implantation projeté
  - Zones potentiellement visibles depuis le site d'implantation projeté



Date : Août 2021  
 Logiciel : QGIS 3.10.6  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Source : Scan 25© - EU DME 5 m


### 2.5.6.2.2. Inter-visibilités effectives

La couverture végétale et divers obstacles visuels (habitations, infrastructures, etc.) viennent fermer une partie des inter-visibilités théoriques possibles. De plus, seules les inter-visibilités possibles depuis les espaces fréquentés par la population (habitations, voiries, zones touristiques, chemins de randonnée, etc.) sont retenues dans la poursuite de l'analyse.

Des enjeux visuels ont été attribués à chaque lieu de perception identifié. Ils prennent en compte la distance à la zone d'implantation potentielle du projet (note comprise de 0 à 8), la fréquentation (note de 0 à 3), le type de vue : en contrebas, rasante, surplombante (note de 1 à 3) et la valeur patrimoniale (note de 0 à 2). Une « note expert » permettant de nuancer le score initial en fonction du ressenti paysager vient compléter la détermination de l'enjeu (note de -2 à 2). La caractérisation des enjeux est réalisée sur la base de la notation suivante :

Note d'enjeu	Note
Nul	0
Négligeable	1 à 3
Très faible	4 à 5
Faible	6 à 7
Modéré	8 à 9
Fort	10 à 12
Très fort	< 12

Une carte de synthèse des zones à enjeux visuels a été réalisée (voir en page 158). Elle permet de localiser de manière plus précise chaque enjeu identifié ainsi que son étendue.

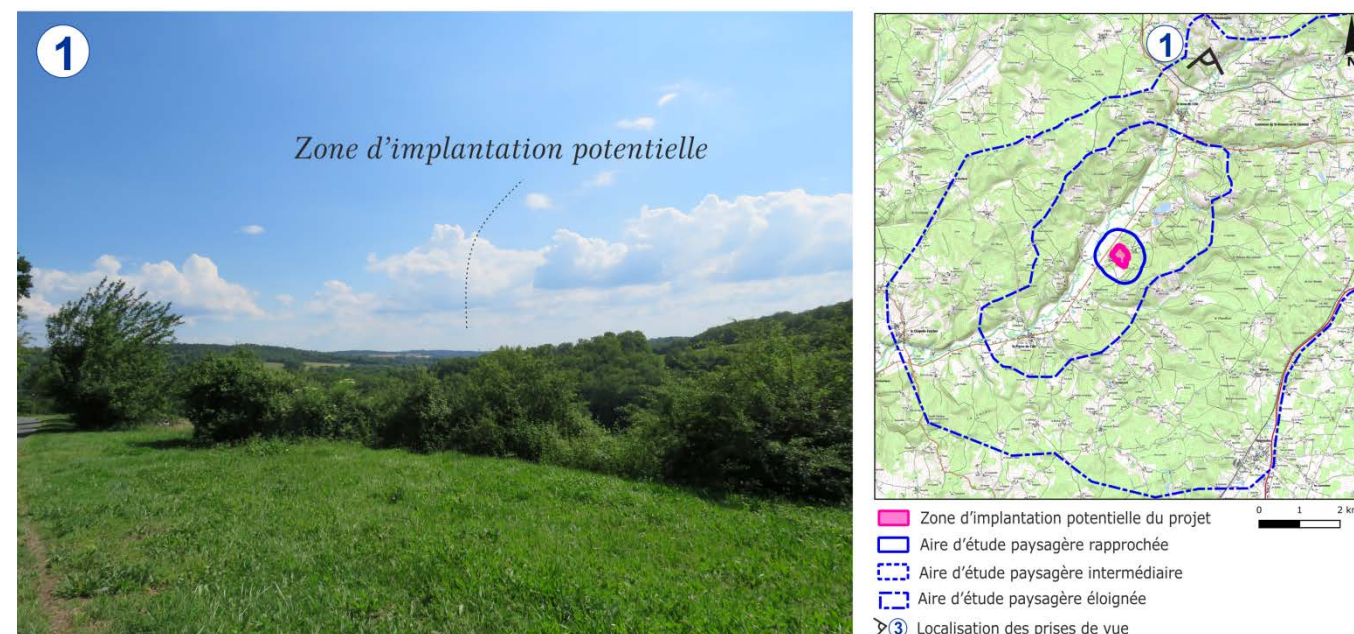
#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

La topographie vallonnée et la végétation du secteur empêchent toute inter-visibilité à l'échelle de l'aire d'étude éloignée à l'exception de certains secteurs.

Pour rappel, sont visibles depuis la zone d'implantation potentielle du projet :

- Quelques toitures d'habitations du centre-bourg de Saint-Martin-de-Fressengeas ;
- Deux habitations du lieu-dit « Javaneau » ;
- Le clocher de l'église de Saint-Martin-de-Fressengeas (voir partie suivante concernant les enjeux des éléments patrimoniaux).

Aucune visibilité depuis les voiries n'a été recensée.



Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

Des enjeux visuels **NÉGLIGEABLES** ont été attribués aux éléments bâtis cités ci-dessus. Les enjeux visuels sont évalués comme **NULS** sur tous les autres secteurs (voir illustration suivante).

#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire

Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, les enjeux visuels sont largement conditionnés par le relief de collines surplombant la vallée de la Côle, ainsi que par la végétation qui alterne entre boisements et petits secteurs agricoles ouverts.

Les enjeux visuels relevés sont les suivants :

- Enjeux depuis les voiries

Les enjeux visuels suivants sont attribués en fonction de la distance, de la fréquentation de ces voiries et de la superficie de la zone d'implantation potentielle du projet visible.

Depuis **la voie communale (VC) n°202** longeant l'ouest de la vallée de la Côle, des perceptions visuelles sont possibles en direction de la partie sommitale du nord de la ZIP au droit :

- De petits secteurs agricoles ouverts (voir photographie 1 en page 153), pour lesquelles les enjeux visuels attribués sont **TRÈS FAIBLES** ;
- De trouées dans la végétation des boisements composés majoritairement de feuillus, et plus ponctuellement de conifères (voir photographie 3 en page 153), pour lesquelles les enjeux sont évalués comme **NÉGLIGEABLES**.

Le **sentier de randonnée « Boucle de Bruzac »** (voir tracé dans la partie 2.6.7.3 en page 168) emprunte certains linéaires de la VC n°202 depuis lesquelles la ZIP est visible. En raison de la fréquentation de cette voie, des enjeux **NÉGLIGEABLES** ont été attribués sur ces portions.

Depuis les **chemins de desserte des lieux-dits « Ferrières », « Chez Biard », « Puy Belair »** (voir respectivement photographies 2, 4, 5 et 6 en page 153), la partie sommitale du nord

de la ZIP est également perceptible au-delà de petits secteurs agricoles ouverts. Les enjeux visuels associés sont **TRÈS FAIBLES**.

- Enjeux depuis les habitations

Les visibilitées recensées lors de la visite de terrain du 10/06/2021 ont été évaluées depuis les voiries aux abords des habitations du secteur d'étude, celles-ci étant des propriétés privées.

Les enjeux visuels associés à ces habitations sont réévalués en fonction du nombre d'habitations et de la présence d'obstacle visuel (boisements, autres bâtis).

Les enjeux évalués depuis les habitations des **lieux-dits « Ferrières », « Chez Biard », « Puy Belair »** prennent en compte les visibilitées depuis la ZIP. Ces derniers sont :

- **FAIBLES** pour les lieux-dits « Ferrières » et « Puy Belair » ;
- **TRÈS FAIBLES** pour le lieu-dit « Chez Biard ».

Les visibilitées depuis les habitations du **lieu-dit « Mongeoffroy »** n'ont pu être recensées. Les perceptions visuelles depuis les voiries desservant ce lieu-dit sont interdites par la végétation cependant, les toitures de certaines habitations étant visibles depuis la ZIP, des enjeux **NÉGLIGEABLES** ont été attribués depuis ce lieu-dit.